

# Mérandiers et tonneliers, deux métiers pour un même combat : l'accès à la matière première

## DU MERRAIN À LA DOUELLE : TIRER LE MEILLEUR DU CHÊNE

La merranderie, activité consistant à la fabrication des merrains par fendage du bois, constitue la première étape de réalisation des fûts : la transformation des grumes de bois en merrains. La tonnellerie consiste ensuite à découper les merrains en douelles qui, une fois affinées et assemblées, formeront les parois des tonneaux. La merranderie et la tonnellerie sont deux métiers différents mais complémentaires ; deux secteurs dont la synergie se reflète dans l'organisation économique des opérateurs de la filière : la grande majorité des groupes de tonnellerie a investi dans des activités de merranderie, et *vice versa*. La merranderie fait partie intégrante de la tonnellerie.



Vincent Lefort, président du SMF, entouré de Christophe Valtaud, maître de chais de la Maison Martell, de l'ONF représentée par Claire Quinones et Bruno Vuidel, d'Amaury Lesaint, directeur de l'ANEV (Association nationale des élus de la vigne et du vin), d'Eudes Bauréton, délégué général de la Fédération des tonneliers de France, des adhérents mérandiers, lors de l'assemblée générale du SMF le 28 juin 2024.

### Raréfaction de la ressource et hausse des coûts

Si le secteur d'activité se porte relativement bien – il s'agit en effet de la seule filière bois excédentaire à ce jour – les mérandiers et tonneliers français font pourtant face à une raréfaction du chêne à merrain depuis plusieurs années. La hausse des exportations de bois à destination de la Chine depuis les années Covid a largement contribué à la flambée des prix : face à la surexploitation de ses forêts, la Chine interdit la coupe des chênes pour les 99 prochaines années et incite ses entreprises à se fournir à l'étranger ; on estime qu'un arbre sur trois abattu en France est à destination de la Chine. La création de labels européens a permis de limiter ces exportations, mais elles représentent toujours des volumes conséquents qui pèsent significativement sur l'approvisionnement du secteur bois européen. A cette première difficulté s'est ajoutée la signature de l'accord de filière « Chêne » en 2022, qui a conduit à réserver certaines qualités de bois à d'autres professions, réduisant encore davantage la disponibilité de la ressource pour les mérandiers. Cette hausse du coût du bois depuis 2020 (+ 57 %) met en difficulté les entreprises du

secteur qui parviennent difficilement à en répercuter le coût dans le contexte économique morose que traverse la filière vins et spiritueux.

### Les conséquences de l'accord Chêne

Face aux difficultés d'approvisionnement des scieries françaises et européennes, l'accord vise à développer la contractualisation entre les producteurs et les transformateurs, pour donner davantage de visibilité aux scieries sur le long terme et leur permettre de réaliser les investissements nécessaires à la transformation locale du bois.

Conclu en 2022 par 9 signataires\*, puis reconduit jusqu'en 2025, les mérandiers et les tonneliers s'estiment lésés par cet accord auquel ils n'ont pas été associés, alors même que leur profession acquiert 50 % des ventes de chêne de l'ONF en valeur.

**Le chêne est habituellement découpé et classé en différentes qualités : A, B, C1, C2 et D.** Les qualités classées « D » sont

destinées aux scieries pour la fabrication de parquets, traverses, bois de construction, portes, etc. Des usages qui ne nécessitent pas de bois de haute qualité.

S'agissant du chêne à merrain, seules les qualités A, B et C1 sont recherchées par les mérandiers pour la fabrication des douelles. Avant l'accord Chêne, les lots de bois étaient vendus aux enchères publiques à l'aveugle, sans connaître le montant des enchères concurrentes, ce qui permettait d'établir des prix équitables. Depuis 2022, les qualités C (C1 et C2) et D de l'ONF sont désormais vendues sous contrat aux scieries. Une partie de la qualité du bois nécessaire aux mérandiers-tonneliers se trouve ainsi attribuée aux scieurs qui n'ont en réalité pas l'utilité d'un tel niveau de qualité, ainsi moins bien valorisée que par les mérandiers.

La vente sous contrat proposée par l'ONF n'est pas un dispositif pertinent pour la profession : les chênes sont coupés à l'avance et s'abîment en extérieur. Les mérandiers préfèrent acquérir les chênes « sur pied » pour en maîtriser la coupe et l'acheminement.

## Assemblée générale du Groupement des maîtres tonneliers des Charentes



FÉDÉRATION DES  
TONNELIERS  
DE FRANCE

Le 26 juin s'est tenue l'assemblée générale du Groupement des maîtres tonneliers des Charentes. Les adhérents ont renouvelé leur confiance à Nicolas Tiquet-Lavandier (Tonnellerie Taransaud, Merpins, 16) pour un nouveau mandat en tant que président, et à Jacky Allary (Tonnellerie Allary, Archiac, 17) en tant que trésorier ; l'assemblée a également exprimé son soutien à Magdeleine Allaume (Tonnellerie Seguin-Moreau, Merpins, 16), récemment élue présidente nationale.

Les préoccupations majeures de la Fédération des tonneliers de France ont été abordées, notamment les difficultés d'approvisionnement et les enjeux de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Un point d'avancement a été fait sur la « Tonnellerie du Futur », le nouveau centre de formation des apprentis (CFA) prévu pour être opérationnel en 2026 sur le campus des métiers de Cognac.

Du fait de leur ancrage local sur le territoire, les Tonneliers des Charentes sont un maillon essentiel et indissociable de la filière du cognac, dont le cahier des charges exige de l'eau-de-vie deux ans de vieillissement minimum en fûts de chêne pour être commercialisée sous l'appellation Cognac.

Le Groupement des maîtres tonneliers des Charentes compte actuellement 15 adhérents, qui emploient environ 800 salariés dans la région. A l'instar des autres syndicats de tonnellerie (les syndicats des tonneliers de Bourgogne ou du Sud-Ouest), le Groupement des maîtres tonneliers des Charentes représente ses adhérents et relaie leurs préoccupations auprès de la Fédération nationale à laquelle il est rattaché.

La Fédération des tonneliers de France (FTF) regroupe quant à elle 57 entreprises qui emploient 1 830 salariés dans les trois principales régions viticoles françaises : Bordeaux, Bourgogne et Cognac. Sur la campagne 2022-2023, elles ont commercialisé 684 912 fûts et 2 172 grands contenants, pour un chiffre d'affaires global de 589,1 millions d'euros.

67 % des débouchés commerciaux du secteur de la tonnellerie sont à l'exportation : principalement à destination des États-Unis, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Australie. La diversification des marchés permet à la filière de ne pas être impactée à court terme des turbulences qui peuvent toucher le secteur vins et spiritueux. Grâce à son savoir-faire, la tonnellerie française s'est imposée comme leader mondial dans cette industrie, pourtant très artisanale.

« Les mérandiers sont des acteurs essentiels de la forêt française. Parce que nous contribuons à la valorisation de son chêne de la plus noble des manières, nous espérons que nos attentes trouveront une issue favorable »,  
Vincent Lefort.

### Les propositions des mérandiers-tonneliers

Le Syndicat des mérandiers de France (SMF) et la Fédération des tonneliers de France (FTF) interpellent les pouvoirs publics pour demander un accès loyal à la ressource du chêne à merrain. Ils formulent plusieurs propositions à l'appui de leur demande :

- **Une représentation directe dans l'accord de filière « Chêne »** : la filière merrandrie-tonnellerie demande à être directement représentée, par le SMF et la FTF, dans le cadre de l'accord de filière « Chêne ».
- **La création d'un label pour intégrer les forêts privées** : la filière propose de créer un nouveau label permettant d'intégrer également les forêts privées, souvent sous-exploitées, pour mieux lutter contre le grand export.
- **Des ventes aux enchères publiques pour toutes les qualités de chêne** : la filière demande à ce que toutes les qualités de chêne

issues de forêts domaniales et communales susceptibles d'être utilisées par les mérandiers soient systématiquement commercialisées au moyen de ventes aux enchères publiques, de manière à en assurer un accès juste, transparent et équitable pour tous.

- **Le développement des ventes sur pied** : que soient favorisées les ventes sur pied pour des raisons écologiques et sanitaires (arrosage du bois coupé, risque de contamination et de détérioration du bois laissé à l'air libre, etc.).
- **L'amélioration de la traçabilité des chênes vendus** : la filière demande d'améliorer davantage la traçabilité des chênes vendus, jusqu'à l'échelle de la parcelle cadastrale. Pour sensibiliser les élus à leur préoccupation d'accès au bois et les rallier à leurs propositions, la Fédération des tonneliers de France avait organisé la visite d'une délégation de parlementaires le 20 juin dernier à Cognac. En raison de la dissolution de l'Assemblée nationale prononcée le 9 juin, cette rencontre a dû être annulée, mais sera certainement reprogrammée dans les mois à venir.

**Amaury Lesaint**

(\*) Ministère de l'Agriculture, Interprofession nationale France-Bois-Forêt, Experts forestiers de France, Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), la Fédération nationale du bois (FNB), la Fédération des syndicats de forestiers privés de France (Fransylva), l'Union de la coopération forestière française (UCFF).

## Assemblée générale du Syndicat des mérandiers de France, à Cognac

Le 28 juin 2024, le Syndicat des mérandiers de France (SMF) a tenu son assemblée générale dans les locaux de la Fondation Martell, dont la maison éponyme, à l'instar des autres négociants de la région, est particulièrement utilisatrice de tonneaux pour le vieillissement du cognac.

Les membres du syndicat ont renouvelé leur confiance à Vincent Lefort (Chêne Bois, Cerilly, 03) en tant que président.

L'Office national des forêts (ONF), en tant que principal fournisseur du secteur, était représenté lors de l'AG pour partager les chiffres et les préoccupations de la filière.

Le chêne à merrain, matière première nécessaire à la fabrication des barriques, est au cœur des préoccupations des mérandiers. La profession fait face à des difficultés croissantes d'accès à la ressource - maladie du bois, dépérissement des forêts, impact du réchauffement climatique - et formule plusieurs propositions à l'attention des pouvoirs publics (cf. article ci-contre).

Créé en 2016, le Syndicat des mérandiers de France regroupe 30 entreprises du secteur qui emploient 1 600 personnes et totalisent 55 000 m<sup>3</sup> de merrains produits en 2021, pour un chiffre d'affaires de 260 millions d'euros. Le SMF est le « satellite dédié à l'approvisionnement de la filière tonnellerie » ; il s'appuie sur les moyens mutualisés de la Fédération des tonneliers de France (FTF).

